

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 31

LEGION D'HONNEUR
ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale (1^{re} légis.) : 1436 et annexes, 1445 (annexe 34) et in-8° 331.
Sénat : 52 (1961-1962).**

LEGION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1962 s'élève à 15.080.839 NF contre 14.063.644 NF en 1961, ce qui représente une augmentation de 1.017.195 NF.

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1961 et celles prévues pour 1962 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCE
	Retenues pour 1961.	Proposées pour 1962.	
	(En nouveaux francs.)		
Recettes propres.....	712.670	712.670	»
Subvention du budget général.....	13.350.974	14.368.169	+ 1.017.195
Total	14.063.644	15.080.839	1.017.195

Les *recettes propres* du budget annexe — qui comprennent les revenus de son portefeuille, les droits de chancellerie, des produits divers et, pour moitié, le montant des pensions versées par les élèves des maisons d'éducation — ne varient pas par rapport à l'an dernier où leur montant n'avait déjà été que la reconduction pure et simple de celui de 1959 et de 1960.

L'augmentation des ressources, nécessitée par l'accroissement des dépenses, est donc couverte par une majoration de la *subvention d'équilibre* versée par le budget général qui passe ainsi de 13,4 millions de nouveaux francs en 1961 à 14,4 millions de nouveaux francs en 1962.

*
* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1961 et celles prévues en 1962 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1961.	1962				DIFFERENCES avec 1961.
		Services votés.		Mesures nouvelles.	Total.	
		Mesures acquises.	Total.			
(En nouveaux francs.)						
<i>Crédits de paiement.</i>						
I. — Dépenses ordinaires :						
1° Dette	5.800.000	>	5.800.000	>	5.800.000	>
2° Moyens des services :						
Personnel	3.041.067	+ 154.824	3.195.891	+ 7.809	3.203.700	+ 162.633
Charges sociales.....	227.167	+ 32.840	260.007	+ 762	260.769	+ 33.602
Matériel	2.445.410	— 46.940	2.398.470	+ 207.900	2.606.370	+ 160.960
Dépenses diverses.....	50.000	>	50.000	+ 10.000	60.000	+ 10.000
Totaux 2°.....	5.763.644	+ 140.724	5.904.368	+ 226.471	6.130.839	+ 367.195
Totaux pour les dépenses ordinaires	11.563.644	+ 140.724	11.704.368	+ 226.471	11.930.839	+ 367.195
II. — Dépenses en capital.....	2.500.000	+ 400.000	2.900.000	+ 250.000	3.150.000	+ 650.000
Totaux pour les crédits de paiement	14.063.644	+ 540.724	14.604.368	+ 476.471	15.080.839	+ 1.017.195
Autorisations de programme.....	2.000.000	>	>	1.500.000	>	— 500.000

A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires comprennent, d'une part, les dépenses de la dette, c'est-à-dire les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire, et d'autre part, les dépenses de fonctionnement.

1° La dette.

Les dépenses de la dette restent inchangées bien que l'effectif des légionnaires et des médaillés militaires avec traitement ait augmenté légèrement par rapport aux deux années précédentes ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Effectif des légionnaires et des médaillés militaires avec traitement.

GRADES	AU 1 ^{er} JANVIER 1959.	AU 1 ^{er} JANVIER 1960.	AU 1 ^{er} JANVIER 1961.
A. — Légionnaires :			
Grand Croix.....	65	65	65
Grand Officier.....	621	627	656
Commandeur	4.529	4.583	4.824
Officier	27.076	26.877	27.055
Chevalier	133.967	133.794	141.470
Total	166.258	165.746	174.070
B. — Médaillés militaires.....			
	628.514	635.449	639.227

En tenant compte des traitements actuels (1), la dépense théorique devrait s'élever à 7.003.242 NF. Or l'expérience révèle que, depuis 1953, les dépenses effectives sont de l'ordre de 5,5 millions de nouveaux francs. Ce décalage tient essentiellement à deux facteurs : d'une part, la Grande Chancellerie, malgré ses efforts, ne reçoit pas la notification de tous les décès survenus en cours

(1) Rappelons que ces traitements sont les suivants :

a) Légion d'honneur :

Grand Croix.....	120 NF.
Grand officier.....	80
Commandeur	40
Officier	20
Chevalier	10

b) Médaille militaire : 7,5 NF.

d'année et d'autre part, de nombreux légionnaires et médaillés militaires, notamment ceux nommés au titre des tableaux spéciaux, ont négligé de faire valoir leurs droits et ne perçoivent pas de traitement.

2° Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, par rapport à 1961, de 357.195 NF, dont :

— 196.235 NF pour les dépenses de personnel (y compris les charges sociales) ;

— 160.960 NF pour les dépenses de matériel.

a) L'accroissement des dépenses de personnel, y compris les charges sociales, est dû pour la presque totalité — 187.664 NF, soit 95 % — à l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation de traitements intervenues au cours de l'année 1961.

Quant aux mesures nouvelles, elles correspondent essentiellement à des modifications d'effectifs :

— création de quatre emplois de secrétaire administratif afin de faciliter l'encadrement du personnel d'exécution ;

— suppression d'un emploi d'agent de bureau à la Grande Chancellerie et de trois emplois d'agent spécialiste et d'ouvrier professionnel dans les maisons d'éducation ;

— transformation d'un emploi de conducteur d'automobile ;

b) Les crédits supplémentaires demandés au titre des *dépenses de matériel* marquent un accroissement de 208.280 NF, compensé, à concurrence de 47.320 NF, par la non-reconduction, en 1962, de crédits accordés l'année précédente pour l'achat de deux véhicules automobiles et pour faire face à une dépense exceptionnelle d'impression.

Cette augmentation est due à trois causes principales.

La première — et de loin la plus importante puisqu'elle entraîne l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 100.000 NF — est constituée par la poursuite des travaux d'entretien et de remise en état des bâtiments de la Légion d'honneur, notamment en ce qui concerne l'Hôtel de Salm et la Maison de Saint-Denis pour lesquels une première tranche de travaux a été lancée en 1961.

Les travaux prévus pour l'année 1962 s'élèvent, au total, à 1.300.000 nouveaux francs, se décomposant comme suit :

Hôtel de Salm.....	380.000 NF.
Maison de Saint-Denis.....	810.000
Maison d'Ecouen.....	100.000
Maison des Loges.....	10.000

Total 1.300.000 NF.

En second lieu, les crédits destinés à l'achat de denrées alimentaires pour les élèves des maisons d'éducation sont majorés de 60.000 NF pour tenir compte de l'évolution des effectifs et des prix de ces denrées.

Enfin, les dépenses de fournitures (mobilier, documentation, impressions) sont en augmentation de 48.280 NF.

3° Les dépenses diverses.

Les dépenses diverses, c'est-à-dire les secours alloués aux membres de l'Ordre et à leurs ayants cause sont en accroissement de 10.000 NF, le Fonds de secours devant ainsi passer de 50.000 NF à 60.000 NF.

Cette majoration devrait permettre à la Grande Chancellerie d'accorder un peu plus de secours individuels dont le taux moyen est, à l'heure actuelle, de 200 NF pour les légionnaires et 100 NF pour les médaillés militaires.

*
* *

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dotations affectées aux dépenses en capital sont les suivantes :

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En milliers de nouveaux francs.)	
Services votés.....	»	2.900
Mesures nouvelles.....	1.500	250
Total.....	1.500	3.150

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans notre rapport de l'an dernier, le programme d'équipement poursuivi par la Grande Chancellerie se caractérise essentiellement par le regroupement, dans les maisons de Saint-Denis et des Loges, des élèves de la maison d'Ecouen, qui perdra ainsi son caractère d'établissement scolaire.

A l'heure actuelle, l'effectif des pensionnaires est de 750, réparti ainsi qu'il suit :

Saint-Denis	396
Ecouen	137
Les Loges.....	217

A la rentrée scolaire de 1962, les Loges pourront accueillir toutes les élèves d'Ecouen.

A l'achèvement des travaux entrepris aux Loges — c'est-à-dire à la rentrée scolaire de 1963 — le nombre total des élèves des maisons d'éducation sera relevé de 750 à 850 environ.

En septembre 1964, il atteindra 1.000, soit 600 élèves aux Loges et 400 à Saint-Denis.

*
* *

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous invite à adopter le budget annexe de la Légion d'honneur tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.

ORDRE DE LA LIBERATION

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève, pour 1962, à 301.460 NF, contre 267.696 NF en 1961, accusant ainsi une augmentation de 33.764 NF.

L'accroissement des *recettes* est constitué par une majoration d'égal montant de la subvention versée par le budget général.

Quant aux *dépenses*, elles sont retracées dans le tableau ci-après, qui donne la comparaison avec les crédits correspondants de 1961.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1961.	1962				DIFFERENCES avec 1961.
		Services votés.		Mesures nouvelles.	Total.	
		Mesures acquises.	Total.			
(En nouveaux francs.)						
Personnel	123.767	+ 7.977	131.744	>	131.744	+ 7.977
Charges sociales.....	12.128	+ 1.207	13.335	>	13.335	+ 1.207
Matériel	61.801	— 1.420	60.381	+ 26.000	86.381	+ 24.580
Dépenses diverses.....	70.000	>	70.000	>	70.000	>
Totaux.....	267.696	+ 7.764	275.460	+ 26.000	301.460	+ 33.764

L'augmentation qui apparaît au titre des services votés résulte de l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des traitements publics intervenues au cours de l'année 1961.

Quant aux crédits demandés au titre des mesures nouvelles, ils sont destinés, à concurrence de 25.000 NF, à la construction d'un caveau où seront déposées les dépouilles de certains membres de l'Ordre.

*
* *

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous invite à adopter le budget annexe de l'Ordre de la Libération tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.